Notes pour une allocution de la présidente de l'ACFA, madame Nathalie Lachance

---

Au Comité sénatorial permanent des langues officielles
Dans le cadre de son étude sur l'avant-projet de règlement
sur l'usage du français dans les entreprises privées de compétence fédérale

---

2 novembre 2026
SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les membres du Comité,

Je m'appelle Nathalie Lachance et je suis la présidente de l'Association canadienne-française de l'Alberta, l'ACFA. Je suis accompagnée aujourd'hui de notre directrice générale, Isabelle Laurin.

Je vous remercie sincèrement de l'invitation à témoigner devant vous dans le cadre de cette importante étude sur l'avant-projet de règlement sur l'usage du français dans les entreprises privées de compétence fédérale.

En 2026, l'ACFA célèbre son centenaire. Depuis 1926, notre organisme travaille à défendre les droits, les acquis et la vitalité de la francophonie albertaine. Cent ans plus tard, la francophonie albertaine est toujours bien vivante.

Aujourd'hui, plus de 260 000 Albertains et Albertaines sont capables de soutenir une conversation en français. La francophonie albertaine est présente dans toutes les régions de la province. Elle est à la fois une communauté historique et une communauté en forte croissance, notamment grâce à l'immigration francophone.

L'ACFA appuie de façon générale les recommandations formulées par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Nous souhaitons toutefois attirer votre attention sur certaines réalités propres à l'Alberta qui méritent d'être prises en considération dans la désignation des régions à forte présence francophone.

Premièrement, nous demandons que la désignation d'Edmonton soit revue afin de mieux refléter la réalité de notre communauté.

Nous accueillons favorablement la reconnaissance d'une partie d'Edmonton comme région à forte présence francophone. Cette reconnaissance est importante, puisque la capitale albertaine constitue le principal pôle institutionnel de notre francophonie. On y retrouve notamment le Campus Saint-Jean, La Cité francophone, le siège provincial de l'ACFA et un vaste réseau d'organismes communautaires.

Cependant, la francophonie d'Edmonton dépasse largement les limites du quartier historique francophone. Les francophones résident dans toute la région métropolitaine et fréquentent des écoles, des institutions et des services répartis dans plusieurs secteurs de la ville.

Une désignation trop restreinte risque donc de créer des frontières artificielles qui ne correspondent ni à la réalité des francophones ni aux territoires desservis par les entreprises.

Nous recommandons ainsi d'élargir la désignation afin qu'elle reflète pleinement le rôle institutionnel, administratif, économique et communautaire d'Edmonton.

Deuxièmement, nous demandons que Calgary soit reconnue comme région à forte présence francophone.

L’absence de Calgary dans le projet de règlement constitue une omission importante.

La métropole albertaine compte environ 23 600 personnes qui ont le français comme première langue officielle parlée, soit près du tiers de la population francophone albertaine. Entre 2023 et 2025, la région a également accueilli 8 630 résidents permanents francophones.

Calgary possède neuf écoles francophones, un bureau régional de l’ACFA, un centre communautaire francophone et un réseau dynamique d’organismes.

Le gouvernement du Canada a d’ailleurs reconnu son rôle stratégique en désignant Calgary comme communauté francophone accueillante.

Ces données démontrent que Calgary possède la masse critique, les institutions et la capacité d’accueil nécessaires pour justifier sa désignation. Nous demandons donc au Comité de recommander son inclusion parmi les régions à forte présence francophone.

Troisièmement, nous souhaitons que les communautés francophones historiques soient reconnues dans le règlement.

La francophonie albertaine ne se limite pas aux grands centres urbains. Des communautés comme Saint-Paul, Bonnyville, Plamondon, Lac La Biche, Falher, Donnelly, Legal, Morinville, Beaumont, Saint-Albert et Rivière-la-Paix ont contribué au développement de notre province bien avant sa création en 1905.

Plusieurs continuent aujourd’hui de faire vivre le français grâce à leurs écoles, leurs organismes et leurs institutions communautaires.

La désignation des régions ne devrait donc pas reposer uniquement sur des seuils démographiques. L’histoire, la présence institutionnelle et la contribution durable de ces communautés doivent également être prises en compte.

Au-delà de ces enjeux régionaux, nous souhaitons souligner trois mesures essentielles pour assurer la pérennité du règlement.

D’abord, il faut intégrer un véritable principe de non-recul afin que les obligations linguistiques ne puissent être retirées à la suite de simples fluctuations statistiques. Nous proposons de maintenir ces obligations pendant au moins deux cycles de révision après la désignation d’une région.

Ensuite, le gouvernement fédéral doit consulter formellement et régulièrement les organismes porte-parole provinciaux et territoriaux. Notre connaissance des réalités locales permet de compléter les données statistiques et de mieux cerner les besoins des communautés.

Enfin, le règlement devrait reconnaître la vitalité institutionnelle, notamment par la présence d'écoles francophones, et prévoir une révision tous les cinq ans, en cohérence avec le cycle du recensement.

En conclusion, l'ACFA formule sept recommandations principales. Permettez-moi de les rappeler brièvement :

- Premièrement, revoir la désignation applicable à Edmonton.
- Deuxièmement, reconnaître Calgary comme région à forte présence francophone.
- Troisièmement, reconnaître l'importance des communautés francophones historiques.
- Quatrièmement, intégrer un mécanisme explicite de non-recul.
- Cinquièmement, établir un mécanisme formel de consultation des organismes porte-parole.
- Sixièmement, intégrer des indicateurs institutionnels, notamment la présence d'écoles francophones.
- Et septièmement, prévoir une révision du règlement tous les cinq ans.

Ces recommandations poursuivent un objectif commun : faire en sorte que le règlement reflète la réalité des communautés francophones, protège les acquis et soutienne durablement l'épanouissement du français au Canada.

Nous invitons respectueusement le Comité à tenir compte de ces recommandations dans ses travaux.

Je vous remercie de votre attention. Nous serons heureuses de répondre à vos questions.